



**Centre de reproduction équine  
du Petit Hautier**

2 Route de Paris – 76220 Ménéval  
Tél : 02 32 89 07 11 Fax : 02 32 89 08 49 Port : 06 88 83 60 20

## **Contrat d'insémination 2010**

Entre les deux parties :

L'inséminateur

Dr Elodie Chollet et le Centre de Reproduction du Petit Hautier - 76220 Ménéval

Le propriétaire

Mr Mme Mlle

-----

Adresse :

-----

-----

Tél :

-----

Pour la jument : Nom :

Race :

Robe :

Née le :

N°SIRE :

Étalon choisi:

Dernier vermifuge :

Vaccins :

Buvette automatique :

La jument est-elle assurée? :

A quelle compagnie? :

### **Article 1 :**

Le propriétaire accepte que le Dr. Chollet procède aux examens gynécologiques (et généraux si nécessaire), aux suivis échographiques et à l'insémination de sa jument dans le centre de reproduction du Petit Hautier, 2 Route de Paris, 76220 Ménéval, dont il a pu voir les installations s'il le souhaitait.

Le propriétaire laisse libre choix au Dr. Chollet des techniques de suivi et d'insémination, ainsi que des traitements éventuellement nécessaires à la gestion du cycle et à la gestion du suivi de l'utérus. De même, le propriétaire laisse au Dr. Chollet le choix du nombre de paillettes à utiliser par cycle.

Le Dr. Chollet s'engage à gérer la jument au mieux des connaissances scientifiques et dans le respect de l'animal afin qu'une gestation soit obtenue. Cependant aucune obligation de résultat ne sera exigée par le propriétaire, et aucun recours ne pourra être fait par celui-ci si la jument reste vide ou avorte en cours de gestation, à quelque stade que ce soit. Le propriétaire est conscient des risques liés à la palpation transrectale et à l'échographie (lacération du rectum, accident dans la barre). Il est aussi conscient des risques liés au squeezing (écrasement d'une des 2 vésicules embryonnaires) lors de gestation gemellaire (perte des 2 vésicules). Le propriétaire ne pourra pas rendre responsable le Dr Chollet et le centre de reproduction en cas d'incident de ce genre.

Pour 2010, LOTUS XV et HERMES D'AUTHIEUX seront en IAF au centre de reproduction du Petit Hautier

## **Article 2 :**

Le propriétaire, ayant connaissance des installations, autorise le centre à mettre la jument (et le poulain si elle est suitée) dans les paddocks autour de la clinique et du centre, éventuellement 24h/24h. Chaque paddock contient une mère et son poulain uniquement, les animaux ne sont pas mélangés entre eux. Ils sont nourris 2 fois par jour avec du foin et des granulés industriels (MIXAL CHEVAL de chez SAVN).

Le propriétaire dégage de toute responsabilité le centre et les personnes y travaillant en cas d'incidents ou d'accidents survenus sur la jument et/ou le poulain, aussi bien au paddock, au box, qu'au cours des différentes manipulations.

## **Article 3 :**

Le propriétaire est seul responsable du contrat qu'il a signé avec le détenteur de l'étalon. Le Dr. Chollet ne s'occupera pas de son contrat, sauf si celui-ci est disponible dans notre centre.

Le Dr. Chollet s'engage à remplir le document de saillie, à renvoyer la déclaration de premier saut et la souche, puis donnera l'attestation de saillie au propriétaire de la jument.

Ces documents seront remplis par le Dr. Chollet à la condition que le propriétaire se soit acquitté de la totalité des factures dues au centre de reproduction (EARL Michelon) et au Dr. Chollet.

## **Article 4 :**

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance des tarifs, à savoir :

- |  |          |
|--|----------|
| - Forfait mise en place IAF/IAR pour la saison (TVA 5,5% ) | 100€ HT, |
| 50€ HT pour Hermès d'Authieux                              |          |
| - Forfait mise en place IAC pour la saison (TVA 5,5%)      | 150€ HT  |

- Forfait suivi gynécologique pour IAC / chaleur (TVA 19,6%)	95€ HT
- Forfait suivi gynécologique pour IAF-IAR/jument pour la saison	150€ HT
- Pension jument non suivie pour IA / jour (TVA 5,5%)	11€ HT
- Pension jument suivie pour IA / jour (TVA 5,5%)	13€ HT
- Pension poney (A,B,C) pour IA/ jour , non suivie (TVA 5,5%)	8 € HT
- Pension poney (A,B,C) pour IA / jour , suivie (TVA 5,5%)	9 € HT
- Lavage utérin (hors solutés et médicaments)	15€ HT
- Biopsie utérine (hors analyse)	55€ HT
- Vulvoplastie	70€ HT

Ces tarifs ne comprennent pas les produits utilisés et n'incluent pas les soins annexes qui seraient pratiqués sur la jument et le poulain.

Les frais de mise en place et de pensions sont à régler à l'EARL Michelin, le suivi gynécologique et les soins au Dr CHOLLET.

**Un acompte de 200 € pour l'EARL et 150 € pour le Dr Chollet sera demandé à la signature de ce contrat.**

**Les factures sont à régler à chaque sortie de la jument.**

Le Dr.CHOLLET  
Le centre de reproduction

Le propriétaire  
(*"lu et approuvé" et signature*)